

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

LUB FOOD AL GREASE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Rue : G1, rue des Usines BP 2017

Code postal/Lieu : 74000 ANNECY France

Téléphone : +33 (0)4 50 65 30 00

Telefax : +33 (0)4 50 65 32 91

E-mail : ds@ntn-snr.fr

Contact pour informations : ds@ntn-snr.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Tel. (Office hours) +33 (0)4 50 65 97 55

Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

Autres composants

Huile minérale blanche (pétrole) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487078-27-xxxx ; N°CE : 232-455-8; N°CAS : 8042-47-5

Poids : ≥ 50 - < 100 %

Savon métallique

Additifs, ne doivent pas être déclarées

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver immédiatement avec: Eau et savon En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). ABC-poudre. BC-poudre. Mousse. Sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau de forte puissance. Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel. Kieselguhr.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Génération/formation de nébulosité. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols. Contact avec la peau, Contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 11

Classe de stockage (TRGS 510) : 11

Tenir à l'écart de

Aucune information disponible.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire. Humidité. Entrée d'air/d'oxygène. Dépôts de poussière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Huile minérale blanche (pétrole) ; N°CAS : 8042-47-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Paramètre :	A: fraction respirable
Valeur seuil :	5 mg/m ³
Limitation de crête :	4(II)
Remarque :	Y
Version :	06.11.2015

8.2 Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable. Éviter de: Contact avec les yeux.

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Lors de contact fréquents avec les mains : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié : PE (Polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) : PE < 30 min. ; NR < 10 min.; NBR > 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : min. 0,38 mm

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374; DIN EN 420 Uvex. KCL, MAPA. Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : transparent

Données de sécurité

État :			pâteuse
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	250 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)	>	200 °C
Point éclair :	(1013 hPa)	>	200 °C
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	0,1 hPa
Densité :	(20 °C)	=	0,87 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz/vapeurs, nocif.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets aigus

Par analogie:

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 5000 mg/kg

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Appréciation générale pour le mélange: N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens: Aucun(e) n'est connu(e).

12.7 Autres effets néfastes

Ce produit ne contient pas de nanoparticules.

12.8 Appréciation générale

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Conformément à la résistance exigée, le produit est difficilement biodégradable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Évacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Collecter les déchets séparément. soumis à une documentation

Élimination du produit/de l'emballage

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

12 01 12 - Déchets de cires et graisses

Code des déchets conditionnement

15 01 10 - Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. - En fonction du matériau, éliminer les récipients entièrement vidés comme déchets combustibles ou comme déchets métalliques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU o numéro ID

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac selon le code IBC.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Négligeable

Störfallverordnung

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwsV

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Méthodologie générale d'évaluation de l'eau (ABM) des Pays-Bas: Légèrement nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Partie des substances de la catégorie ZZS (Zeer Zorgwekkende Stoffen = Substances extrêmement préoccupantes): Aucune.

Suisse

VOCV-Directive

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 0 %

Informations complémentaires

TSCA (Toxic Substances Control Act) - USA, États-Unis d'Amérique

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques, TSCA.

California Proposition 65 - État de Californie

Selon les informations disponibles, ce produit ne contient aucun composant ou produit chimique actuellement

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : LUB FOOD AL GREASE
Date d'exécution : 13.01.2025
Date d'édition : 13.01.2025

Version (Révision) : 2.4.0 (2.3.0)

reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dangers pour la reproduction à des niveaux qui seraient sujets à la Proposition 65.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

13. Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV · 15. Directives nationales

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Comprend des suppléments selon règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
